Validation des VMs

Actuellement uniquement une validation technique a lieu. C'est à dire, une étape pour valider la nécessité de la VM ainsi que la quantité de ressources (Disque, RAM, CPU, Réseau,..) demandées.

Chaque demande de création de VM nécessite une validation. Actuellement cette validation est effectuée spécifiquement par faculté et service, par un groupe d'utilisateurs défini comme étant validateurs au sein de l'entité.

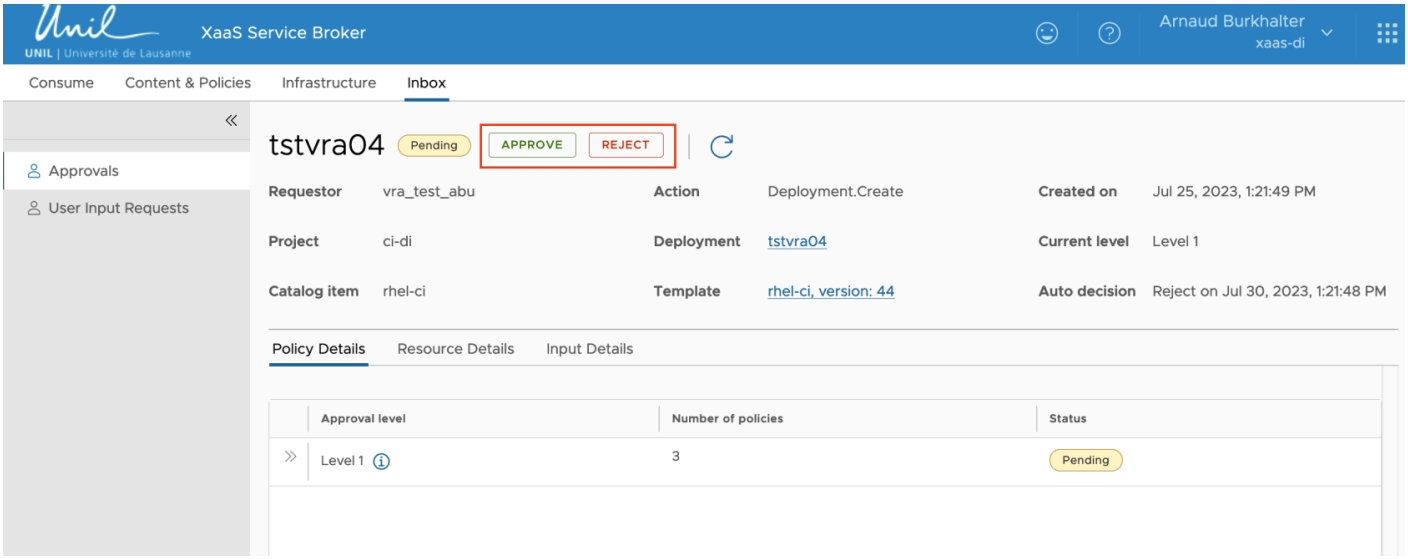
Dans les facultés il s'agit des correspondants informatiques, alors que dans les services il s'agit de responsables définies comme validateurs.

Une validation est nécessaire pour la création des VMs ainsi que pour d'autres tâches de configuration, tel que l'ajout de disques ou extension de la RAM.

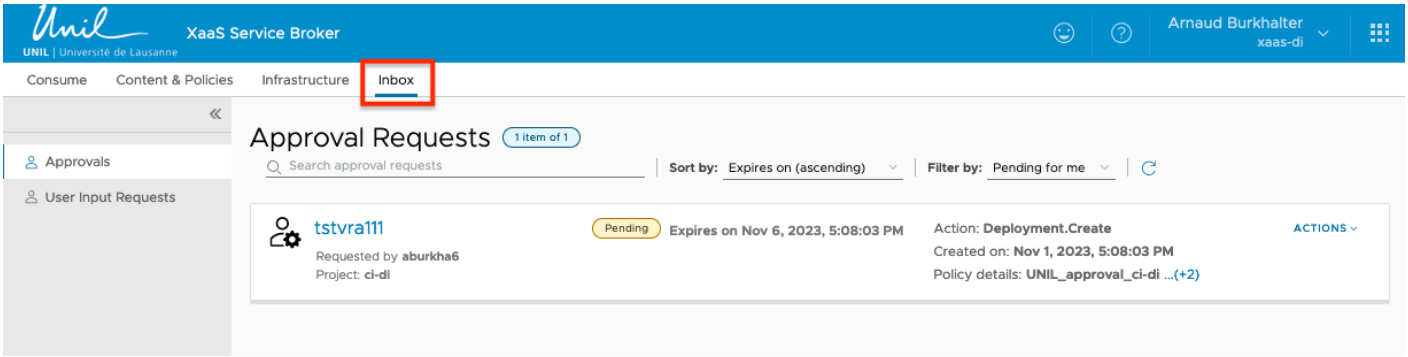
Lors de la création d'une demande de VM, chaque membre du groupe de validateurs de l'entité recevra un email lui demandant de valider la nouvelle demande (exemple ci-dessous). L'email contient un lien permettant d'accéder à l'étape de validation dans Aria.



Le validateur est amené à revoir les informations introduites par l'utilisateur et valider ou rejeter la demande en fonction, du bien-fondé de la demande.



Chaque personne ayant le role de validateur, peut également à tout moment voir les demande de validation en attente le concernant.
Pour cela, il lui suffit d'accéder à ARIA, et aller sous l'onglet **Inbox**.



Si la requête est validée, les étapes de création débuteront et la VM sera créée.

Si la demande est rejetée, l'utilisateur recevra un email l'informant du refus.

> **Durée de vie de la demande:** Les demandes ont une durée de vie de 7 jours. Si la demande n'est pas validée durant ce laps de temps, elle est automatiquement rejetée. L'utilisateur/demandeur devra donc refaire une nouvelle demande si nécessaire.

Créé 2023-07-25 12:26:21 UTC par Arnaud Burkhalter
Mis à jour 2023-12-01 08:48:31 UTC par Patrice Fumasoli